

Témoignage

Juliette Barcelo, une carrière à multiples volets : Service extérieur du Canada, secrétaire générale de l'Université, sous-ministre du Québec, et maintenant arbitre de griefs. M^{me} Barcelo témoigne :

« L'Université est un milieu privilégié, une grande institution reconnue pour son excellence, à laquelle je demeure profondément attachée et envers qui je me sens obligée à plusieurs titres.

D'abord, comme ancienne étudiante à la Faculté de droit où je retiens la compréhension d'un Maximilien Caron devant cette fille qui voulait tout faire et ses conseils pour atteindre un juste équilibre entre les études et les nombreuses activités universitaires ; puis le soutien de l'Université pour réaliser mon projet, ambitieux à l'époque, d'études à Oxford.



Enfin, pour ces treize années au service de l'Université qui constituent les meilleurs moments de ma vie professionnelle. Travailler avec Léon Lortie et bénéficier de ses connaissances du passé de la Maison, avec le premier recteur

laïque dans une institution en pleine mutation, vivre au centre des décisions (comité de régie et corps universitaires) ont été des expériences fascinantes qui m'ont appris à apprécier, de l'intérieur, l'engagement et les efforts de chacun.

Aussi, quand j'ai quitté l'Université en 1980 et rédigé mon testament devant notaire, compte tenu de tous ces souvenirs et de ces liens affectifs, c'est tout naturellement que j'ai inclus mon *alma mater* dans la liste de mes légataires.

C'est aussi ma façon personnelle de contribuer à l'avenir de ce pays en participant financièrement à la formation de sa jeunesse, un peu en contrepartie de ces enfants que je n'ai pas eus.

En 1956, choisir une carrière traditionnellement masculine signifiait souvent renoncer au mariage et aux enfants. Par exemple, au Service extérieur du Canada, la femme devait, jusqu'en 1971, démissionner si elle se mariait ! De nos jours, même s'il reste difficile de concilier famille et carrière, la chose est possible.

Il arrive cependant que femme, homme ou couple, à cause des circonstances ou par choix personnel, décident de ne pas avoir d'enfants. C'est à eux, et particulièrement à ceux de ma génération, que je m'adresse : sans descendant et souvent sans conjoint, ayant eu la possibilité de se constituer un patrimoine important, ils sont invités à faire leur part pour cette jeunesse qui constitue notre richesse la plus grande.

Un legs universel ou un legs particulier substantiel, ou toute autre forme de don permettront à l'Université de poursuivre sa quête d'excellence, d'assurer la qualité de l'enseignement et l'envergure de la recherche qui doit servir d'assise à cet enseignement. »